

# PROGRAMME

DES

# COURS

## QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1845-1846.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 29 octobre, et durera jusqu'au samedi 4 avril.

Le semestre d'été commencera le lundi 27 avril, et durera jusqu'au samedi 25 juillet.

Les premiers jours de chaque semestre seront consacrés, s'il y a lieu, aux examens arriérés et d'admission. Les examens sur les cours de chaque semestre auront lieu peu après la fin de ces cours aux jours et heures qui seront ultérieurement déterminés.



**GENÈVE,**

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ

1845.

# AVIS

## RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839.)

### *Art. 1<sup>er</sup> de la Loi.*

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

### *Art. 1<sup>er</sup> du Règlement.*

L'enseignement académique institué par l'art. 1<sup>er</sup> de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1<sup>o</sup> Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2<sup>o</sup> Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années ; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

# PROGRAMME

DES

## COURS

### DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1845-1846.

## Faculté de Théologie.

### SEMESTRE D'HIVER.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur CELLÉRIER commencera, pendant les mois de novembre et de décembre, l'explication de la 2<sup>e</sup> Epître aux Corinthiens. — Les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

*Critique sacrée.* — Pendant le reste du semestre, le même Professeur exposera l'introduction spéciale à chaque livre du Nouveau Testament. — Les mêmes jours et heures.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur CHENEVIÈRE traitera la Théologie proprement dite, ou, Dieu, son existence, ses attributs, ses œuvres, et son action providentielle. — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le Professeur MUNIER interprétera, avec les étudiants des deux années supérieures, la quatrième partie des oracles d'Esaië, depuis le chapitre XL. — Les lundi, mardi et mercredi à une heure.

*Hébreu.* — Le même Professeur enseignera la grammaire et interprétera les premiers chapitres du 1<sup>er</sup> Livre de Samuel, quelques Psaumes faciles, et les premiers chapitres du Livre des Proverbes. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux pre-

mières années, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures, et le samedi à dix heures.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise au moyen âge depuis le pontificat de Grégoire I<sup>er</sup> jusqu'à la Réformation. — Les lundi et mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

*Homilétique.* — M. le Professeur DIODATI achèvera de traiter des dispositions du ministre de l'Évangile, et exposera ensuite quelles sont les qualités nécessaires chez le prédicateur. — Les lundi et mercredi à neuf heures. Une leçon destinée aux exercices de Prédication aura lieu le mardi à onze heures.

*Exercices publics de Prédication*, devant un jury de la Faculté. — Le lundi à quatre heures, et le samedi à deux heures.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur CELLÉRIER continuera, pendant les mois de mai et de juin, l'explication de la 2<sup>e</sup> Épître aux Corinthiens. — Les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

*Archéologie biblique.* — Le même Professeur, dès le 1<sup>er</sup> juillet, exposera rapidement la géographie et l'histoire naturelle de la Palestine. — Les mêmes jours et heures.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur CHENEVIÈRE commencera l'Anthropologie, ou les rapports de l'homme avec Dieu. — L'homme a une âme libre et immortelle. — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le Professeur MUNIER lira, avec les étudiants des deux années supérieures, le Livre de Job. — Les lundi, mardi et mercredi à une heure.

*Hébreu.* — Le même Professeur interprètera, avec les étudiants des deux premières années, les premiers chapitres du Livre des Juges et les Psaumes CXVIII et suivants. — Les lundi, mardi et mercredi à deux heures, et le samedi à dix heures.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL continuera et terminera le sujet commencé dans le Cours d'hiver. — Les lundi et mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

*Apologétique.* — M. le Professeur DIODATI continuera à exposer la partie philosophique de l'Apologétique. — Les lundi et

mercredi à neuf heures. — Une leçon destinée aux exercices de Prédication aura lieu le mardi à onze heures.

*Exercices de Prédication*, devant un jury de la Faculté. — Le lundi à quatre heures, et le samedi à deux heures.

## Faculté de Droit.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Droit civil.* — M. le Professeur TREMBLEY. — Des Testaments, des Substitutions et des Partages. — Les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

*Droit civil.* — M. le Professeur ODIER. — Des Tutelles et des autres systèmes légaux de protection des personnes incapables. Code civil, liv. I<sup>er</sup>, tit. 10 et 11. — Le mardi à neuf heures, le mercredi à onze heures, et le vendredi à dix heures.

*Droit romain.* — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Des Successions. — Ce cours, obligatoire pour les étudiants des quatre années, aura lieu les mardi et mercredi à dix heures.

*Histoire du Droit romain.* — Le même Professeur. — Ce cours, obligatoire pour les étudiants de première année, aura lieu le lundi à dix heures.

*Droit public et Economie politique.* — Le même Professeur. — Economie politique. — Les lundi, mardi et mercredi à midi.

*Organisation judiciaire et Procédure civile et pénale.* — M. le Professeur DUVAL. — Instruction criminelle. — Les lundi, mardi et vendredi à onze heures.

*Médecine légale.* — M. le docteur COINDET. — Introduction. — Asphyxie par submersion, par suspension, par certains gaz. — Cas de survie; identité des individus. — Naissances précoces et tardives. — Médecine légale relative aux décès. — Autopsies. — Certificats, rapports, consultations médico-légales. — Hygiène physique et morale des prisonniers. — Ce cours, obligatoire pour tous les étudiants en Droit, commencera dès le 1<sup>er</sup> janvier 1846; il aura lieu les mardi à une heure, et vendredi à midi.

*Exercices de Plaidoirie*, devant MM. les Professeurs de la Faculté. — Tous les quinze jours.

### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Droit commercial.* — M. le Professeur TREMBLEY. — De la Lettre de change et des autres contrats commerciaux. — Les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

*Droit civil.* — M. le Professeur ODIER. — Du Louage et autres contrats. — Les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

*Droit romain.* — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Prolegomènes et partie générale. — Les lundi et mercredi à dix heures, et le mardi à huit heures.

*Droit public et Economie politique.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Les lundi et mercredi à midi, et les mardi à dix heures.

*Organisation judiciaire et Procédure civile et pénale.* — M. le Professeur DEVAL. — Suite du cours d'hiver. — Le lundi à onze heures, le mardi à neuf heures, et le vendredi à dix heures.

*Exercices de Plaidoirie*, devant MM. les Professeurs de la Faculté. — Tous les quinze jours.

## Faculté des Sciences.

### A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

### SEMESTRE D'HIVER.

*Philosophie morale.* — M. le Professeur CHOISY. — Étude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales. Des droits et des devoirs. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

*Psychologie.* — Le même Professeur. — Étude des facultés

intellectuelles de l'homme. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

*Mathématiques élémentaires.* — M. le Professeur PASCALIS.

A) *Géométrie analytique à deux dimensions.* — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures.

B) *Algèbre.* — Théorie des permutations et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des Logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le mercredi à neuf heures, et le samedi à onze heures.

*Mathématiques supérieures.* — M. le Professeur DEBUE. — Calcul différentiel. — Ce cours sera précédé de la résolution des équations numériques d'un degré quelconque. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

*Mécanique analytique.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, vendredi et samedi à neuf heures.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. — Ce cours comprendra quelques applications à la Théorie des ombres, à la Perspective linéaire et à la Coupe des pierres. Il est destiné aux étudiants de troisième année et aura lieu les mardi et samedi à huit heures.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COLADON. — Complément des études de statique et de dynamique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer, des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Classification des éléments des machines. Travail réalisé ou perdu. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à midi.

*Astronomie.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvement des planètes, de leurs satellites et des comètes. Théorie des éclipses et des occultations. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les lundi à midi, mercredi à dix heures, et samedi à onze heures.

*Géographie physique.* — Le même Professeur. — Notions élémentaires d'astronomie. Etude spéciale du globe terrestre et des phénomènes physiques qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère, tels, en particulier, que les marées, les vents, les météores aqueux, la température, la pression barométrique, l'électricité atmosphérique, le magnétisme terrestre, les étoiles filantes. — Ce cours sera terminé par quelques détails relatifs à la constitution physique des autres corps célestes. Il est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les lundi et mercredi à onze heures.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur DE LA RIVE. — Propriétés générales des corps. De la pesanteur, et en particulier de la pesanteur de l'air, et des propriétés des fluides élastiques. Chaleur. Electricité et Magnétisme. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à dix heures. — Une quatrième leçon sera consacrée à des répétitions.

*Chimie expérimentale.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Métalloïdes et leurs composés binaires. Acides, bases, corps neutres. Métaux composés par les métalloïdes et les métaux. Alliages. Sels. Lois de Berthollet. Equivalents chimiques et atomes. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et samedi à une heure, et le mercredi à deux heures.

*Chimie théorique.* — Le même Professeur. — Densité des vapeurs et des gaz. Chaleurs spécifiques. Proportions chimiques. Equivalents et atomes. Isomorphisme et dimorphisme. Chaleur dégagée dans les combinaisons. Théorie électro-chimique. Théorie des radicaux composés. Théorie des substitutions et des types chimiques. Relations entre certaines propriétés physiques et la composition chimique des corps. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, commencera au mois de janvier 1846. Les jours et les heures seront indiqués plus tard.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi et vendredi à onze heures.

*Anatomie comparée.* — M. le Professeur PICTET. — Anatomie et Physiologie comparées des organes de la nutrition. Histoire du développement embryonnaire des animaux. — Ce cours, destiné aux étudiants de première et de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à une heure.

*Géologie.* — M. le Professeur FAVRE. — Du globe terrestre en général. Actions qui tendent à modifier la surface du globe : 1° atmosphériques; 2° aqueuses; 3° volcaniques. Etude des roches. Classification des terrains, leurs caractères : 1° minéralogiques; 2° géologiques; 3° zoologiques; 4° botaniques. Terrains non stratifiés et métamorphiques. Terrains stratifiés. Roches ignées intercalées. Théorie de la terre. Age des grandes chaînes de montagnes. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à deux heures.

## COÛRS DE DOCTEUR.

M. Alexandre PREVOST, Docteur ès-sciences, donnera un cours sur la *Physiologie de la sensation* : ce cours roulera sur les propriétés générales du système nerveux, sur les fonctions propres aux nerfs de la sensibilité, et enfin sur l'Anatomie comparée et la Physiologie spéciale de chacun des cinq sens, en insistant plus particulièrement sur le sens de la vue. — Ce cours, qui sera gratuit, s'adressera surtout aux étudiants de troisième et de seconde année des Sciences. Les jours et heures seront indiqués plus tard.

## SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Philosophie sociale.* — M. le Professeur CHOISY. — Ce cours comprendra deux parties : 1° la Théorie de la civilisation et de ses degrés; 2° l'Etude spéciale de la question de l'esclavage, tant dans l'antiquité que dans les âges modernes. Il est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les mardi à dix heures, mercredi et samedi à neuf heures.

*Logique.* — Le même Professeur. — De la Vérité, ses variétés et ses degrés. De la Méthode; art d'observer et de généraliser; Classification. Recherche des causes. Théorie élémentaire de la

probabilité mathématique et de ses applications. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures.

*Mathématiques élémentaires.* — M. le Professeur PASCALIS. — Continuation de la géométrie à deux dimensions. Préliminaires de la géométrie analytique à trois dimensions. Trigonométrie sphérique. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

*Mathématiques supérieures.* — M. le Professeur DECRUE. — Calcul intégral. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à huit heures.

*Topographie et Arpentage.* — Le même Professeur. — Triangulation. Levées de détail. Nivellement. Mesure des hauteurs par le baromètre. Arpentage. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et vendredi à une heure.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COLLADON. — Complément des études d'hydrostatique et d'hydrodynamique. Ecoulements des liquides et des gaz. Jaugeage des cours d'eau. Conduites de gaz et d'air chaud. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissement d'usines. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et samedi à midi, et mercredi à onze heures.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur DE LA RIVE. — Acoustique et Optique. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures. Une quatrième leçon sera consacrée à des répétitions.

*Électro-chimie.* — Le même Professeur. — Propriétés générales et sources de l'électricité. Etude des instruments propres à la produire et à la mesurer. Rapport entre les propriétés chimiques et électriques des corps. Applications des effets chimiques de l'électricité. Considérations générales sur les rapports qui existent entre les forces physiques et les forces chimiques. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, aura lieu les lundi et vendredi à onze heures.

*Chimie organique.* — M. le Professeur MARIIGNAC. — Etude

des substances organiques; acides; alcalis; corps indifférents. Fermentation; putréfaction; nutrition des végétaux et des animaux; respiration. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à deux heures, et mardi à une heure.

*Minéralogie.* — Le même Professeur. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à dix heures.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

*Phytographie.* — Le même Professeur. — Analyse et description de plantes appartenant à diverses familles. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, aura lieu les mardi et samedi à onze heures.

*Zoologie.* — M. le Professeur PICTET. — Histoire naturelle des Mammifères vivants et fossiles. — Ce cours commencera par un exposé succinct des principes généraux de la Zoologie et de la Paléontologie. Il est destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, et aura lieu les lundi et mercredi à une heure, et le mardi à deux heures.

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme.*)

1° Pour les étudiants de troisième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Organographie botanique*, de *Topographie* et d'*Arpentage*.

2° Pour les étudiants de quatrième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie morale*, de *Géographie physique* et de *Chimie expérimentale*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Philosophie sociale*, de *Chimie organique* et de *Zoologie*.

Manuscript page 1218

destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à midi.

*Histoire de la Philosophie ancienne.* — M. le Professeur NAVILLE. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mercredi et samedi à dix heures, et lundi à deux heures.

*Philosophie morale.* — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

*Psychologie.* — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. — Même cours que pour la Faculté de Théologie. — Ce cours élémentaire, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures, et samedi à dix heures.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. — Suite et fin du 3<sup>e</sup> livre de Polybe. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les vendredi à huit heures, et samedi à dix heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Le 2<sup>e</sup> livre des Epîtres d'Horace. La 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> satire de Perse. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi et samedi à onze heures.

*Histoire.* — M. le Professeur ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi et samedi à midi.

*Littérature ancienne et moderne.* — M. le Professeur RILLIET. — Histoire de la Littérature au dix-huitième siècle. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à midi.

*Histoire de la Philosophie moderne.* — M. le Professeur NAVILLE. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mercredi à onze heures, vendredi et samedi à une heure.

*Philosophie sociale.* — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi à dix heures, mercredi et samedi à neuf heures.

*Logique.* — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. — Même cours que pour la Faculté de Théologie. — Ce cours élémentaire, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures, et samedi à dix heures.

#### COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME ET DE QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

1<sup>o</sup> Pour les étudiants de troisième année :

Pendant les deux semestres : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* et de *Littérature ancienne et moderne*.

2<sup>o</sup> Pour les étudiants de quatrième année :

Pendant les deux semestres : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, de *Littérature ancienne et moderne*, d'*Histoire* et d'*Histoire de la Philosophie*.

#### B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du Programme.*)

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. — Interprétation des Phéniciennes d'Euripide et du 24<sup>e</sup> chant de l'Iliade.



— Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, vendredi et samedi à onze heures.

Le même Professeur. — Interprétation d'Œdipe-Roi, de Sophocle, et de quelques Idylles choisies de Théocrite. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi à dix heures, vendredi à huit heures, et samedi à neuf heures.

*Antiquités grecques.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le mercredi à onze heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation du 33<sup>e</sup> livre de Tite-Live et du 3<sup>e</sup> livre des Odes d'Horace. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à huit heures.

Le même Professeur. — Interprétation de l'Agricola et de la Germanie de Tacite et du 2<sup>e</sup> livre des Satires d'Horace (satires 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>). — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures, et vendredi à dix heures.

*Exercices de Style et de Composition latine.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le samedi à huit heures.

*Histoire générale.* — M. le Professeur ROGET traitera de l'Histoire générale depuis la Réformation jusqu'à la Révolution française. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à dix heures.

*Introduction à l'étude de l'Histoire.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi et vendredi à une heure.

*Rhétorique.* — M. le Professeur TÖPFFER. — Éléments de grammaire générale. Précis historique de la langue française. Nature, règle et qualités du style. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

*Belles-lettres générales.* — Le même Professeur. — Éléments de littérature. Poétique des genres, et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à huit heures.

*Exercices de Composition.* — Le même Professeur. — Ven

dredi à neuf heures, pour les étudiants de première année; et samedi à onze heures, pour les étudiants de seconde année.

### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. — Interprétation du 7<sup>e</sup> livre d'Hérodote. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à onze heures.

Le même Professeur. — Interprétation du discours de Lycurgue contre Léocrate. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mardi à neuf heures, et vendredi à sept heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation du discours de Cicéron pour Roscius, et des trois premiers livres de la Pharsale de Lucain. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et vendredi à sept heures.

Le même Professeur. — Interprétation du 2<sup>e</sup> livre de Veljeius Paterculus et des Satires de Juvénal (satires 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>). — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et samedi à huit heures, et mercredi à sept heures.

*Antiquités romaines.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et mercredi à huit heures.

*Exercices de Style et de Composition latine.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le samedi à neuf heures.

*Histoire générale.* — M. le Professeur ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

*Histoire suisse.* — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi et samedi à huit heures.

*Rhétorique.* — M. le Professeur TÖPFFER achèvera de traiter les règles et des qualités du style et exposera les principes de composition. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, vendredi et samedi à huit heures.

*Belles-lettres générales.* — Le même Professeur. — Poétique

des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mardi à sept heures, et mercredi à neuf heures.

*Exercices de Composition française.* — Le même Professeur. — Mercredi à sept heures, pour les étudiants de première année; et samedi à neuf heures, pour les étudiants de seconde année.

## TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ  
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 <sup>re</sup> ANN.		2 <sup>o</sup> ANN.		3 <sup>e</sup> ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie . . . . .	3	4	2	3	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	3	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique analytique . . . . .	»	»	»	»	3	»
Topographie et Arpentage . . .	»	2	»	»	»	2
Géométrie descriptive . . . . .	»	»	»	»	2	2
Mécanique théorique et appli- quée. . . . .	»	»	»	»	3	3
Astronomie . . . . .	»	»	»	»	3	»
Géographie physique. . . . .	»	»	2	»	»	»
Physique. . . . .	4	4	»	»	»	»
Electro-chimie . . . . .	»	»	»	2	»	2
Chimie . . . . .	»	»	3	3	2	»
Minéralogie . . . . .	»	»	»	2	»	2
Botanique . . . . .	»	3	2	2	»	2
Anatomie comparée . . . . .	3	»	3	»	»	»
Zoologie . . . . .	»	»	»	3	»	»
Géologie. . . . .	»	»	»	»	2	»
TOTAL.	14	16	15	18	15	17

## TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>o</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . . . .	2	2	2	2
Littérature latine . . . . .	2	2	2	2
Histoire. . . . .	2	2	2	2
Littérature anc. <sup>ne</sup> et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie . .	»	»	3	3
Philosophie morale et Psycho- logie. . . . .	3	»	2	»
Philosophie soc. <sup>le</sup> et Logique.	»	4	»	3
Hébreu. . . . .	4	4	4	4
TOTAL. . .	16	17	18	19

## TABLEAU COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1<sup>re</sup> ET 2<sup>de</sup> ANNÉES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>o</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . . . .	4	5	3	3
Antiquités grecques . . . . .	1	»	»	»
Littérature latine et Exercices de composition latine . . .	5	3	3	3
Antiquités romaines . . . . .	»	2	»	»
Histoire générale . . . . .	3	3	3	3
Introduct. à l'étude de l'hist.	2	»	2	»
Histoire suisse . . . . .	»	2	»	2
Rhétorique et exercices de composition française. . .	4	4	»	»
Belles-Lettres générales et exerc. de compos. française.	»	»	4	4
Mathématiques . . . . .	3	3	5	3
Statique et notions élémén- taires de dynamique . . .	»	»	»	3
Philosophie . . . . .	»	»	2	»
TOTAL. . .	22	22	22	21

**B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> ANNÉES.**

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	3 <sup>e</sup> ANNÉE.		4 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . . . .	2	2	2	2
Littérature latine . . . . .	2	2	2	2
Littérature anc. <sup>no</sup> et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie . . .	»	»	3	3
Histoire . . . . .	»	»	2	2
Philosophie . . . . .	3	4	2	3
Mathématiques élémentaires .	4	3	»	»
Topographie et arpentage. . .	»	2	»	»
Physique . . . . .	4	4	»	»
Chimie . . . . .	»	»	3	3
Géographie physique. . . . .	»	»	2	»
Botanique. . . . .	»	3	»	»
Anatomie comparée . . . . .	3	»	»	»
Zoologie . . . . .	»	»	»	3
<b>TOTAL. . .</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>21</b>

## AVERTISSEMENT.

**Dispositions de la Loi, du Règlement et des Arrêtés, concernant :**

**A.) Les Inscriptions des Etudiants.**

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à

l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

« Le Recteur est chargé de veiller, par les moyens qu'il juge les plus convenables, à ce que les étudiants réguliers et externes prennent, à l'ouverture de chaque semestre, conformément à l'art. 24 de la loi, les inscriptions auxquelles ils sont tenus, et la suite desquelles ils reçoivent des cartes d'entrée pour les cours. » (Art. 21 du règlement.)

**B.) Les Rétributions des Etudiants.**

« Les étudiants réguliers, en prenant l'inscription unique exigée par l'article 24 de la loi, paient chacun une rétribution de 36 francs de France. Moyennant cette rétribution, les inscriptions spéciales qu'ils peuvent prendre, en vertu du même article 24, sont gratuites. — Ceux des étudiants réguliers qui ne passent pas directement du Collège de Genève dans l'Académie, paient en outre un droit d'entrée de 36 francs de France. » (Art. 30 de la loi.)

« Les étudiants externes paient, pour chaque inscription pour les cours ordinaires prise en vertu de l'art. 24 de la loi, une rétribution de 24 francs de France. La rétribution exigée d'un étudiant externe n'est que de 12 francs au lieu de 24, lorsqu'il s'agit d'un cours qui est seulement d'une leçon par semaine dans le semestre d'hiver, et de deux dans le semestre d'été. » (Art. 31 de la loi, parag. 1<sup>er</sup>, et art. 33 du règlement, parag. 2.)

« Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'im-

spection du Recteur, qui doit veiller à ce que cette perception s'opère régulièrement. » (Art. 33 du règlement, parag. 1<sup>er</sup>.)

C.) *Les Conditions d'Admission.*

« Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, au commencement de la semaine qui précède l'ouverture des cours. Le champ des examens exigés est fixé par les arrêtés du Corps Académique du 31 mars 1840; on peut prendre connaissance de ces arrêtés au Bureau de l'Académie.

« Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis en qualité d'étudiants externes, ou des certificats d'étude et diplômes délivrés par des Académies ou Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 29 du règlement, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, un mois avant l'ouverture des cours.

« Les examens d'externes déclarés admissibles dispensent de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils ont été subis, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas été subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1<sup>o</sup> Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 heures et le vendredi de midi à 2 heures sont consacrés à l'échange des livres.

2<sup>o</sup> Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3<sup>o</sup> Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 5 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4<sup>o</sup> Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

*Au nom de l'Académie,*

*J. Choisy, Recteur.*

*J.-E. Cellerier, Vice-Recteur.*

*E. Plantaureux, Secrétaire.*

Genève, le 24 juillet 1845.

## PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, Genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> mai 1846. Le prix sera de la valeur de 400 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau de l'Académie.

## PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté